

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 22 février 2018**

**DCM N° 18-02-22-6**

**Objet : Financement d'actions dans le cadre du Contrat de Ville - 1ère programmation 2018.**

**Rapporteur: Mme SAADI**

Le Contrat de Ville de Metz Métropole, signé le 3 juillet 2015 aux côtés de la ville de Woippy, de l'Etat et de nombreux partenaires publics et privés, entame sa quatrième année. Elaboré pour 6 ans, le Contrat de Ville vise à définir une stratégie de développement social, urbain et économique des 6 quartiers prioritaires que sont Bellecroix, Borny, Hauts-de-Vallières, Metz-Nord/Patrotte, Sablon-Sud et le quartier intercommunal de Saint-Eloi/Boileau/Prégénie.

L'année 2018 sera une année charnière car elle s'inscrit dans une logique d'évaluation intermédiaire du Contrat de Ville concomitante à l'élaboration du projet métropolitain.

La présente délibération concerne l'attribution de subventions aux associations qui ont répondu à l'appel à projet lancé par Metz Métropole, en concertation avec l'ensemble des signataires. Elle sera complétée par une seconde programmation avant la fin du premier semestre.

Cette programmation constitue l'un des leviers, comme le renouvellement urbain, du Contrat de Ville. Il s'agit, à travers des projets portés par des acteurs associatifs, de renforcer sur des territoires fragiles, l'action des politiques publiques et ainsi réduire les écarts entre les quartiers de la Ville, de la Métropole. Les projets retenus répondent aux axes stratégiques définis dans le Contrat de Ville et interviennent donc sur des champs variés comme l'emploi, l'éducation, la médiation et la cohésion sociale, le développement économique ou l'accès au droit.

Définie par l'Etat comme axe transversal du Contrat de Ville, la citoyenneté est, encore plus cette année, au cœur du Contrat de Ville. Il s'agit de "faire avec" et pas simplement de "faire pour" :

- Citoyenneté des jeunes bien sûr à travers les projets de la MJC de Borny, des Centres sociaux, des équipes de prévention ;
- Renforcement de l'accès au droit sans lequel on ne peut pleinement être citoyen ;

- La Médiation sociale aujourd'hui présente dans tous les quartiers ;
- Le développement de médias participatifs tels que les web radio, le BornyBuzz ou les quartiers.info ;
- Les Conseils citoyens dont la participation est croissante dans le pilotage du Contrat de Ville, en particulier sur le renouvellement urbain. Ils sont de plus en plus sollicités pour émettre un avis sur les différents sujets abordés dans le Contrat. Cette année pour la première fois, les conseillers ont donné leur avis sur les projets présentés dans la programmation.

Cette première programmation mobilise 567 450 € de subventions attribuées par la Ville de Metz, complétées par des crédits spécifiques de la Politique de la Ville mobilisés par l'Etat. Des cofinancements, en fonction des thématiques des projets, sont également sollicités auprès des signataires du Contrat dont la Région, le Département, les bailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales...

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Budget Primitif,

**VU** la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

**VU** la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

**VU** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

**VU** la correspondance du Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, du 2 février 2015 concernant la géographie d'intervention de la politique de la ville,

**VU** le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

**CONSIDERANT** l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 567 450 € au financement des actions suivantes pour le Contrat de Ville 2015-2020 – 1<sup>ère</sup> programmation 2018 :

ADAC'S

Atelier lecture écriture	1 800 €
CLAS – 5 cycles	10 000 €
ADO'Bell	10 000 €

Fête du jeu	1 000 €
Une France, Des Mondes	4 000 €
<u>A2M</u>	
Athlétisme au cœur du quartier	5 000 €
<u>AFA</u>	
Etude linguistique du Code de la Route	1 500 €
Les ateliers d'ISA	1 500 €
CLAS – 2 cycles	4 000 €
Ecrivain public	5 000 €
<u>AFEV</u>	
KAPS	4 000 €
Accompagnement individualisé	4 000 €
<u>AMIs</u>	
Investissons l'espace public	15 000 €
Les habitants, levier social du quartier	10 000 €
<u>ANIM'FLE</u>	
Cours de FLE	2 000 €
<u>AP SIS-EMERGENCE</u>	
Séjour culturel et sportif à Cassis	400 €
Séjour sportif dans les Alpes	600 €
Séjour découverte professionnelle	750 €
L'appel du large	1 500 €
Tous en selle	2 500 €
Séjour estival	1 000 €
Voilà c'est nous	2 000 €
A vos balles	1 000 €
Haut et fort	2 500 €
Color Mix	2 500 €
<u>ARELIA</u>	
Atelier de quartier	25 000 €
<u>ASBH-PIOCHE</u>	
Ateliers socio-linguistiques et permanences administratives	7 000 €
CLAS – 5 cycles	6 500 €
O V V V – Séjour Vosges	2 600 €
J'aime mon quartier, j'anime mon quartier	2 000 €
Consolidation mission médiation	5 000 €
<u>BAYEMBI</u>	
Tous les enfants du monde	500 €
<u>BOUCHE A OREILLE</u>	
Tohu Bahut	22 000 €

OVVV – Fais ton show, fais ton CD	1 400 €
OVVV – Arts plastiques	1 100 €

### CENTRE LACOUR

Ecrivain public	14 000 €
Apprentissage du français	5 000 €
CLAS – 2 cycles et une action complémentaire	6 000 €
Activ'été	3 500 €
Fête de quartier	3 500 €
Les ados au quotidien	15 000 €
Séjour culturel, de découverte et de loisirs	3 000 €
Séjour vidéo	3 000 €

### CMSEA

Aide à la réussite	5 000 €
--------------------	---------

### COJEP

Conseil Citoyens	25 000 €
------------------	----------

### COLLEGE DES HAUTS DE BLEMONT

Tutorat Etudiant	4 000 €
------------------	---------

### COMPAGNIE ROLAND FURIEUX

Un bout du monde	5 000 €
------------------	---------

### CPN COQUELICOTS

Nature en famille	5 000 €
-------------------	---------

### CULTURES 21

Formation patrimoine culturel et accessibilité	4 500 €
Cri pour la culture	4 500 €

### FRUITS ET VIN DE METZ

Jardin partagé	2 000 €
----------------	---------

### INTEMPORELLE

Au-delà des murs	2 500 €
------------------	---------

### LAOTIENS DE MOSELLE

Activités quotidiennes et CLAS	6 000 €
--------------------------------	---------

### MDESIGN

Repair Café	2 500 €
Ateliers Fab Lab	3 000 €

### METZ-POLE-SERVICES

Chantier d'insertion	146 000 €
----------------------	-----------

### MJC BORNAY

Grandeur Nature	10 000 €
-----------------	----------

Animation de rue	10 000 €
Mise en place d'un secteur adolescent	19 000 €
<u>MRAP</u>	
Lutte contre le racisme	1 900 €
<u>NOUVELLE VIE DU MONDE</u>	
Ateliers de français et d'informatique	1 900 €
<u>ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE</u>	
DEMOS	10 000 €
<u>LA PASSERELLE</u>	
Printemps des familles	6 500 €
BornyBuzz	15 000 €
BornyBuzz Radio	3 500 €
Ateliers jeunesse et éducation aux médias	2 000 €
Animation de territoire	27 500 €
<u>PEP57</u>	
Vivre ensemble par la culture	3 000 €
Accueil des familles	7 500 €
CLAS – 4 cycles	8 000 €
<u>LES PETITS DEBROUILLARDS</u>	
Citoyen'Sciences Club	6 000 €
<u>TAMOULS (Association Culturelle)</u>	
Echanges culturels	1 000 €

**DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,  
 Signé :  
 Pour le Maire  
 L'Adjointe de Quartiers Déléguée,

Selima SAADI

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
--

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**